

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint Bonnet du Gard

Séance du mardi 28 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mardi vingt-huit juin à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal délibérant de la Commune de Saint Bonnet du Gard, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MOULIN, Maire de Saint Bonnet du Gard.

PRESENT(E)S :

Mmes DUBOIS Isabelle, FORT Emmanuelle.

Mrs. MOULIN Jean-Marie, NEBEKER Lionel, FABREGAT Lionel, DUBOIS DE MATTEIS Pierre, TRICOIRE Pascal.

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S:

Mmes Coralie DELAHAYE, Nathalie RIFAUD, Ludivine RUIZ.

M. LE ROUX Bernard.

ABSENT(E)S NON EXCUSE(E)S :

Mrs. COUDERT Philippe, LAURENCEAU Richard, LELIEVRE Yannick, RIFAUD Christophe.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur NEBEKER Lionel a été désigné secrétaire de séance.

Début de la séance à 19h30.

Le quorum n'est pas atteint.

Levée de la séance à 19h40